



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Christophe Carles

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

**Association COMITE DEPARTEMENTAL
DU LOT DE LA LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER**

114, rue Denis Forestier

46000 CAHORS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT

A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SAS au capital de 7 638 €
RCS Montauban 314 684 481

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux Membres de l'Association LE COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **LE COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des règles et principes comptables appliqués et fournis dans les notes de l'annexe, ainsi que sur la présentation des comptes pris dans leur ensemble ;
- Nous avons également vérifié les informations reprises dans le Compte de Résultat par Origine et Destination et le Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public des points 4.1 et 4.7 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 25 mars 2024

SODECAL AUDIT



Thierry MARTY

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 922.19	(13 151.28)	83 770.91	2 313.37
Terrains	8 729.01		8 729.01	
Constructions	72 047.99	(1 147.91)	70 900.08	
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	16 145.19	(12 003.37)	4 141.82	2 313.37
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				300.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				300.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	96 922.19	(13 151.28)	83 770.91	2 613.37
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				2 242.13
CRÉANCES	34 157.76		34 157.76	12 200.22
Créances clients, usagers et comptes rattachés	699.20		699.20	394.60
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	33 458.56		33 458.56	11 805.62
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	284 542.15		284 542.15	360 822.72
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	284 542.15		284 542.15	360 822.72
Charges constatées d'avance	1 793.27		1 793.27	1 360.00
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	320 493.18		320 493.18	376 625.07
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	417 415.37	(13 151.28)	404 264.09	379 238.44
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves		296 443.65	184 194.25
Réserves statutaires ou contractuelles		246 443.65	159 194.25
Réserves pour projet de l'entité		50 000.00	25 000.00
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		48 895.81	112 249.40
Situation nette (sous total)		345 339.46	296 443.65
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		345 339.46	296 443.65
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		13 568.78	36 000.00
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		13 568.78	36 000.00
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		37.00	77.70
Provisions pour charges		13 809.00	11 503.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		13 846.00	11 580.70
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS			
DETTES		31 509.85	29 993.34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 568.70	21 300.31
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		7 499.15	6 571.03
Dettes fiscales		226.00	122.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		216.00	2 000.00
Legs et donations en cours de réalisation			
Produits constatés d'avance			5 220.75
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		31 509.85	35 214.09
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		404 264.09	379 238.44

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	14 616.00	15 432.00	(816.00)	-5.29 %
Ventes de biens et services	13 887.83	15 648.81	(1 760.98)	-11.25 %
Ventes de biens	2 511.50	2 198.70	312.80	14.23 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	11 376.33	13 450.11	(2 073.78)	-15.42 %
. dont parrainages	246.00	1 418.50	(1 172.50)	-82.66 %
Concours publics et subventions d'exploitation	3 351.00	2 183.00	1 168.00	53.50 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	186 671.33	217 694.94	(31 023.61)	-14.25 %
Dons manuels	176 452.33	209 841.94	(33 389.61)	-15.91 %
Mécénats	10 219.00	7 853.00	2 366.00	30.13 %
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	310 325.04	333 757.01	(23 431.97)	-7.02 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	108.70	2 328.00	(2 219.30)	-95.33 %
Utilisations des fonds dédiés	22 431.22	1 463.43	20 967.79	
Autres produits	1.08	3.09	(2.01)	-65.05 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	551 392.20	588 510.28	(37 118.08)	-6.31 %
Achats de marchandises	142.80	163.75	(20.95)	-12.79 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	156 783.13	124 018.14	32 764.99	26.42 %
Aides financières	258 578.74	240 951.09	17 627.65	7.32 %
Impôts, taxes et versements assimilés	1 131.07	271.87	859.20	
Salaires et traitements	56 106.57	51 500.77	4 605.80	8.94 %
Charges sociales	10 381.64	9 446.96	934.68	9.89 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 694.97	498.50	4 196.47	
Reports en fonds dédiés		36 000.00	(36 000.00)	
Autres charges	16 889.88	15 044.95	1 844.93	12.26 %
CHARGES D'EXPLOITATION	504 708.80	477 896.03	26 812.77	5.61 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	46 683.40	110 614.25	(63 930.85)	-57.80 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	2 692.54	1 235.11	1 457.43	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	2 692.54	1 235.11	1 457.43	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	2 692.54	1 235.11	1 457.43	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	49 375.94	111 849.36	(62 473.42)	-55.85 %
Sur opérations de gestion		400.04	(400.04)	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS		400.04	(400.04)	
Sur opérations de gestion	352.13		352.13	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	352.13		352.13	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(352.13)	400.04	(752.17)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	128.00		128.00	
TOTAL DES PRODUITS	554 084.74	590 145.43	(36 060.69)	-6.11 %
TOTAL DES CHARGES	505 188.93	477 896.03	27 292.90	5.71 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	48 895.81	112 249.40	(63 353.59)	-56.44 %
Dons en nature	1 148.74	160.58	988.16	
Prestations en nature	200.00	200.00		0.00 %
Bénévolat	67 612.27	54 423.85	13 188.42	24.23 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	68 961.01	54 784.43	14 176.58	25.88 %
Secours en nature		160.58	988.16	
Mises à disposition gratuite de biens	1 148.74	160.58		0.00 %
Prestations en nature	200.00	200.00		0.00 %
Personnel bénévole	67 612.27	54 423.85	13 188.42	24.23 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	68 961.01	54 784.43	14 176.58	25.88 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1	<i>Préambule</i>	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	6
2.2	DÉROGATIONS.....	6
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	6
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations</i>	6
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	7
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
3.1.1	<i>Principes généraux</i>	7
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	7
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C ».....	8
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	8
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	8
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	9
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023</i>	9
3.1.7	<i>Stocks</i>	9
3.1.8	<i>Etat des échéances des créances</i>	9
3.1.9	<i>Tableaux des dépréciations</i>	10
3.1.10	<i>Disponibilités</i>	10
3.1.11	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	10
3.1.12	<i>Charges constatées d'avance</i>	11
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	12
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	12
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i>	13
3.2.1	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	13
	<i>Sans objet (concerne les Comités RUP)</i>	13
3.2.2	<i>Provisions pour risques et charges</i>	14
3.2.2.1	Tableau de variation	14
3.2.2.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	14
3.2.3	<i>Dettes</i>	14
3.2.3.1	Etat des échéances	14
3.2.3.2	Détail des dettes fiscales et sociales.....	15
3.2.4	<i>Charges à payer par postes du bilan</i>	15
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	15
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	16
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	16
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	17
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	17
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie	17
4.2.1.2	Dons manuels et dons étrangers	17
4.2.1.3	Legs, donations, assurance-vie	18
4.2.1.4	Mécénat.....	18
4.2.1.5	Autres produits liés à la générosité du public.....	18
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>	18
4.2.2.1	Parrainage des entreprises	18
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie.....	19
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	19
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	19
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	20

4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	20
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	20
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	22
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	22
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	22
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	22
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	23
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	23
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	23
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	23
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	23
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	24
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	25
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	26
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	26
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	26
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	26
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	29
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	29
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	30
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i>	30
5.2	AUTRES INFORMATIONS	30
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	30
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	31
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	31
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	31

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Signature le 18 avril 2023 de l'acte d'achat à la MAE (Mutuelle assurance de l'éducation) d'un local situé dans un ensemble immobilier sis 114 rue Denis Forestier, 46000 Cahors, d'une superficie d'un are 70 centiares. Ce lot fait partie d'une copropriété. Le montant est de 70.000 € hors frais notariaux et annexes et a été réglé sans faire l'objet d'un crédit bancaire.

Le changement de Siège social a été approuvé au cours de la réunion du Conseil d'administration du 5 octobre 2023.

Les quotes-parts de legs perçues (194.629,30 €, montant largement supérieur aux prévisions pour la 2^{ème} année consécutive) ont entraîné une augmentation notable des dépenses en missions sociales, en particulier dans le domaine des subventions à la recherche : 241.978,86 € versés aux équipes de recherche nationale.

Le fonds dédié de 36.000 € engagé fin décembre 2022 a été repris à hauteur de 22.431,22 € (affectation à la socio-esthétique au Centre hospitalier de Cahors).

Malgré l'accentuation d'engagements dans les principales missions, malgré les incertitudes de la générosité de fin d'année eu égard à la crise géopolitique et la générosité des donateurs pour d'autres causes, et grâce à 2 legs encaissés en décembre, l'année 2023 s'achève avec un excédent de résultat de 48.895,81 €.

Pas d'évènement significatif postérieur à la clôture.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

Sans objet (concerne les Comités RUP).

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 784	83 779	7 641	96 922
Immobilisations financières	300	2 300	2 600	0
Total	21 084	86 079	10 241	96 922

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	83 779	7 641
achat immobilier	76 570	
pose porte intérieure	909	
pose volet roulant extérieur	1 279	
pose arquet flottant bureaux	2 019	
mobilier (chaises, fauteuils, coffre)	3 002	
aménagement anciens locaux loués (climatiseur, parquet, peintures)		4 052
ordinateur 2014		1 003
mobilier (armoires, chaises, bureau)		2 586
Immobilisations financières	0	0
Total	83 779	7 641

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	18 471	2 321	7 641	13 151
Amort.Immobilisations financières				
Total	18 471	2 321	7 641	13 151

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	300	2 300	2 600	0
Total	300	2 300	2 600	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation. Seul un compte à terme est présent dans le portefeuille.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail : SANS OBJET			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	0	0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	699	699	
→ Autres Créances	33 459	33 459	
→ Créances reçues par legs ou donations	0	0	
→ Charges constatées d'avance	1 793	1 793	
Total	35 951	35 951	0

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	64 457	
Livrets et comptes épargne	138 323	
Comptes à terme	70 000	154
Total	272 780	154

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs		
Créances clients et comptes rattachés		
→ refacturation (Mutualité Française)	317	
→ refacturation au Siège	382	395
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ quote part de legs à recevoir du Siège	21 199	
→ dons à recevoir		1 427
→ dons à recevoir du Siège (CB, prélev. Auto.)	12 260	10 378
Disponibilités		
→ chèques à encaisser	11 607	6 249
Total	45 765	18 449

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
loactions mobilières (BNP Paribas)	307	292
assurance (Jurifisc)	400	400
titres restaurant (Up)	40	120
timbres	606	317
autres fournitures (blouses - Médical Textiles)	178	0
assurance locaux (MMA)	262	231
Total	1 793	1 360

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale	159 194	87 249	86 795	87 249	86 795			246 443
→ Fonds de réserve missions sociales	25 000	25 000	24 481	25 000	24 481			50 000
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice 2022	112 249					112 249	111 276	0
Excédent ou déficit de l'exercice 2023				48 896	47 761			48 896
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	296 443	112 249	111 276	161 145	159 037	112 249	111 276	345 339

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
Ressources liées à la Générosité du Public :		36 000	36 000	0	22 431	13 569
association ALOCASIA	2022	36 000	36 000		22 431	13 569
Sous-Total "Dons"		36 000	36 000	0	22 431	13 569
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
Total		36 000	36 000	0	22 431	13 569

3.2.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Sans objet (concerne les Comités RUP).

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques	78	68	109	37
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	11 503	2 306		13 809
→				
Total	11 581	2 374	109	13 846

3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.3 Dettes

3.2.3.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine				
→ à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 569	23 569		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	7 725	7 725		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	216	216		
Produits constatés d'avance				
Total	31 510	31 510	-	-

3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	226	122
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	109	
→ Prélèvement à la source	117	122
Dettes sociales :	7 499	6 571
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 313	1 491
→ Caisse de retraite	1 110	1 083
→ Caisse de prévoyance	647	558
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	3 748	2 927
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	681	512
Total	7 725	6 693

3.2.4 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	23 569	21 300
→ facture non parvenue Sodecal Audit	3 780	3 780
→ facture non parvenue La Poste	263	287
→ facture non parvenue Orcom	553	603
→ factures non parvenues du Siège (marketing)	15 065	15 256
→ facture non parvenue : Toshiba		1
→ fournisseur à régler : Toshiba	67	
→ fournisseur à régler : Quercy contacts	69	85
→ fournisseur à régler : Siège	3 772	1 217
→ fournisseur à régler : Orange Business Services		36
→ fournisseur à régler : IBSO		35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	216	2 000
→ charge à payer : subvention à ASP 46		2 000
→ charge à payer : frais de déplacement bénévole Christine F	24	
→ charge à payer : frais de déplacement bénévole Anna R.	192	
Total	23 785	23 300

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

CROD : EMPLOIS


22/02/2024 - 18:38

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	REPORTING - COMITÉ DU LOT	Décembre 2023		Décembre 2022	
		EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	MISSIONS SOCIALES	381 525,31	359 967,03	334 932,36	306 895,52
1.1	Réalisées en France	381 525,31	359 967,03	334 932,36	306 895,52
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme	136 942,45	124 962,07	103 760,52	91 410,77
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France	244 582,86	235 004,96	231 171,84	215 484,75
1.2	Réalisées à l'étranger				
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	50 261,22	48 751,22	45 443,28	44 858,27
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	50 261,22	48 751,22	45 443,28	44 858,27
2.2	Frais de recherche d'autres ressources				
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	70 900,40	45 364,26	61 463,69	50 302,40
3.1	Frais d'information et de communication	7 545,10	7 545,10	7 254,51	7 254,51
3.2	Frais de fonctionnement	62 309,26	36 773,12	53 660,26	42 498,97
3.3	Autres charges	1 046,04	1 046,04	548,92	548,92
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 374,00	2 374,00	56,70	56,70
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	128,00			
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			36 000,00	36 000,00
TOTAL CHARGES		505 188,93	456 456,51	477 896,03	438 112,89
EXCÉDENT OU DÉFICIT		48 895,81		112 249,40	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	45 936,49	45 936,49	38 484,40	38 484,40
	Réalisées en France	45 936,49	45 936,49	38 484,40	38 484,40
	Réalisées à l'étranger				
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	17 661,49	17 661,49	13 701,75	13 701,75
3.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 363,03	5 363,03	2 598,28	2 598,28
TOTAL		68 961,01	68 961,01	54 784,43	54 784,43

CROD : RESSOURCES

22/02/2024 - 18:38

 REPORTING - COMITÉ DU LOT	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-481 677,23	-481 677,23	-545 597,82	-545 597,82
1.1 Cotisations sans contrepartie	-14 616,00	-14 616,00	-15 432,00	-15 432,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-186 671,33	-186 671,33	-217 694,94	-217 694,94
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-280 389,90	-280 389,90	-312 470,88	-312 470,88
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-46 516,59		-38 573,18	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-246,00		-1 418,50	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-46 269,51		-36 751,55	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-1,08		-403,13	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-3 351,00		-2 183,00	
4. REPRIS SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-108,70	-108,70	-2 328,00	-2 328,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-22 431,22	-22 431,22	-1 463,43	-1 463,43
TOTAL	-554 084,74	-504 217,15	-590 145,43	-549 389,25

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-68 961,01	-68 961,01	-54 784,43	-54 784,43
Bénévolat	-67 612,27	-67 612,27	-54 423,85	-54 423,85
Prestations en nature	-200,00	-200,00	-200,00	-200,00
Dons en nature	-1 148,74	-1 148,74	-160,58	-160,58
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-68 961,01	-68 961,01	-54 784,43	-54 784,43

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 119 €.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total CANADA	100
Total ROYAUME UNI	19
Total	119

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

Sans objet (Comités RUP).

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Manifestations	8 048	8 181
Ventes (dont Vivre)	500	350
Prestations et autres ventes	527	307
Activité de récupération (verre : Syded)	4 251	4 215
Autres produits affectés aux missions sociales	317	1 178
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a)	2 692	1 235
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	69 426	54 889
Quote-part de générosité reçue du Siège (legs)	194 629	242 116
Total	280 390	312 471

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Autres produits d'activités annexes et prestations	1	3
Produits exceptionnels		400
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public (redevance d'actifs incorporels, loyers, plus/moins values cessions de ces actifs)		
Total	1	403

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	22 431	1 463
Total	22 431	1 463

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie actuellement par 5 clés et garde un caractère permanent. Cette méthodologie a été validée par le Conseil d'administration en date du 21/09/2021 :

- Clé 1 : masse salariale, confère le & suivant.
- Clé 2 : en fonction de l'utilisation effective selon relevés usuels (affranchissements, frais du photocopieur, certaines fournitures administratives).
- Clé 3 : prise en compte de l'ensemble de l'activité au siège à Cahors : 5 % en recherche 25% en actions pour les personnes malades, 20 % en prévention, 20 % en traitement des dons, 30 % en fonctionnement (loyer, prestation ménage, téléphone, amortissements, autres fournitures administratives, ...) - cette clé a été redéfinie pour 2023 et les années suivantes au CA du 22/12/2022.
- Clé 4 : répartition en fonction de la superficie, puis de l'activité (concerne l'assurance des locaux).
- Clé 5 : suivant les données fournies par le Siège - concerne la cotisation statutaire : pour 2023 la répartition est identique à celle de 2022 et est la suivante :

ACTIONS	TAUX
Action en direction des malades	15%
Action de prévention	7%
Action de formation	1%
Action en direction des chercheurs	28%

ACTIONS (suite)	TAUX
Autres actions	3%
Frais de recherche de fonds	19%
Fonctionnement	27%

REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Prestations de services	443	177	311	931
fournit d'entretien petit matériel	919	352	527	1 798
fournit. Administratives	537	287	296	1 120
autres fournitures	74	30	44	148
loyers Cahors janvier à août	2 368	947	1 421	4 736
loyers photocopieur	574	117	1 371	2 062
charges de copropriété avril à déc.	1 071	428	642	2 141
maintenance photocopieur	86	13	243	342
assurances	477	107	572	1 156
honoraires Orcom	131	56	366	553
annonces	120	48	72	240
frais de déménagement	933	373	560	1 866
réceptions	43	17	37	97
frais postaux	421	3 234	1 569	5 224
télécommunications	706	109	164	979
taxe foncière	420	168	252	840
cotisation statutaire Siège	9 046	3 183	4 523	16 752
dotation amortissements	1 161	464	696	2 321
Total	19 530	10 110	13 666	43 306

Les frais de personnel de fonctionnement quant à eux sont répartis en fonction du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition (clé n°1).

Le décompte des temps passés est adossé à un support Excel de répartition des tâches, tenu au jour le jour. Cette méthodologie, adossée à une réalité de terrain a été validée par le conseil d'administration du 7/12/2010 et confirmée par les CA du 17/12/2020 et du 21/09/2021. Ce dernier CA a également validé la répartition des congés payés, de la cotisation à la médecine du travail, des titres restaurants, et de l'assurance protection juridique en fonction de la clé n°1 (le calcul étant fait en fin d'année).

Le CA du 22 mars qui arrête les comptes 2023 a validé les taux d'affectation suivants pour 2023 (présentés sous forme de **synthèse des 2 salariées**) :

Rubriques (salaires et charges)	Exercice 2023 %	Exercice 2023 (€)	Exercice 2022 %	Exercice 2022 (€)
Actions pour les personnes malades	15,6%	10 483	14,3%	8 792
Actions d'information, de prévention et de dépistage	7,2%	4 838	6,8%	4 177
Actions de formation	0,1%	74	0,1%	47
Actions de recherche	0,8%	513	1,0%	631
Actions de société et politique de santé	0,0%	2	0,3%	159
Frais d'appel aux dons et legs	10,1%	6 848	11,4%	7 165
Frais de fonctionnement (dont communication)	66,2%	44 021	66,1%	40 249
Total	100,0%	66 779	100,0%	61 220

A noter : les valeurs en pourcentages du tableau représentent la répartition en cumul des salaires des deux secrétaires avec charges patronales, avant répartition des autres charges diverses de personnel (dont les congés payés). Elles peuvent donc légèrement varier en comparaison des montants en euros qui représentent l'ensemble des charges de personnel (incluant le salaire d'un intermittent).

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les personnes malades	112 749	81 219
Actions d'information, prévention, dépistage	17 228	16 500
Actions de formation	366	575
Actions de recherche	6 095	4 852
Actions autres	504	615
Total	136 942	103 761
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les personnes malades	2 604	2 624
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	241 979	228 548
Actions autres		
Total	244 583	231 172

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	7 545	7 255
Frais de gestion	56 206	48 504
Frais de formation administrative	1 164	973
Impôts et taxes	416	156
Cotisation statutaire 10% à la fédération (part fonctionnement)	4 523	4 027
Charges financières	350	372
Dotations aux amortissements (part fonctionnement)	696	177
Total	70 900	61 464

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		36 000
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	36 000

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Méthode de valorisation	2023	2022
SMIC x 1,5	67 612	54 424
tarif négocié	200	200
facture prix de revient	1 149	160
Total	68 961	54 784

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses.

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	143										143
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	96 267				39 474		21 042				156 783
Aides financières	13 996	244 583									258 579
Impôts, taxes et versement assimilés	489				197		445				1 131
Salaires et traitements	13 591				5 598		36 918				56 107
Charges sociales	2 249				1 221		6 911				10 381
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 161				464		696				2 321
Dotations aux provisions								2 374			2 374
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges	9 046				3 307		4 536				16 889
Charges financières											0
Charges exceptionnelles							352				352
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									128		128
TOTAL	136 942	244 583	0	0	50 261	0	70 900	2 374	128	0	505 188

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens			1 149		1 149
Prestations de services			200		200
Personnel bénévole	45 936		16 313	5 363	67 612
TOTAL	45 936	0	17 662	5 363	68 961

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes	3 780
Autres missions	
Total	3 780

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
Total	0
Charges exceptionnelles	
Régularisation ORCOM (prestation payes 2022)	352
Total	352

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)


4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Tableaux pages suivantes : CER emplois page 27 / CER ressources page 28 suivi d'une NOTE.

LA LIGUE COMITÉ DU LOT		046 - COMITÉ DU LOT		Décembre 2023	Décembre 2022
Détails		EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1. MISSIONS SOCIALES				359 967,03	306 895,52
1.1 Réalisées en France				359 967,03	306 895,52
Actions réalisées par l'organisme				124 962,07	91 410,77
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé				100 999,74	70 174,69
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public				16 997,46	15 194,05
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics				365,95	575,02
Actions de société et politique de santé				504,31	614,51
Actions internationales réalisées par l'organisme					
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer				6 094,61	4 852,50
Actions de création-subvention-administration d'établissement					
Autres actions					
Versements à d'autres organismes agissant en France				235 004,96	215 484,75
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé				2 604,00	2 623,60
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public					
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics					
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer				232 400,96	212 861,15
Programmes nationaux				232 400,96	212 861,15
Programmes régionaux et départementaux					
Mission reversement legs					
Autres actions					
Actions de société et politique de santé					
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				48 751,22	44 858,27
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				48 751,22	44 858,27
Frais d'appel de dons				26 580,32	25 528,25
Frais d'appel des legs				299,21	580,01
Frais traitements des dons				17 919,25	15 768,77
Frais de traitements des legs				62,40	108,00
Frais de campagne pour des dons en nature					
Achats pour manifestations et ventes				3 890,04	2 873,24
Activités de récupérations					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades					
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép					
Frais de Recherche de Mécénat Formation					
Frais de Recherche de Mécénat Formation					
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades					
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép					
Concours ext-parrainage entp Formation					
Concours ext-parrainage entp Recherche					
Frais de recherche partenariat					
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				45 364,26	50 302,40
3.1 Frais d'information et de communication				7 545,10	7 254,51
Frais d'information et de communication externe				4 620,06	5 057,92
Frais d'information et de communication interne				2 925,04	2 196,59
3.2 Frais de fonctionnement				36 773,12	42 498,97
Frais de gestion				30 670,31	37 342,99
Formation administrative				1 164,29	973,12
Impôts et taxes				415,50	156,04
Cotisation statutaire 10%				4 523,02	4 026,82
3.3 Autres charges				1 046,04	548,92
Charges financières				349,74	372,20
Dotations aux amortissements				696,30	176,72
Charges exceptionnelles					
TOTAL DES EMPLOIS				454 082,51	402 056,19
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				2 374,00	56,70
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					36 000,00
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE				47 760,64	111 276,36
TOTAL				504 217,15	549 389,25

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		45 936,49	38 484,40
Réalisées en France		45 936,49	38 484,40
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		17 661,49	13 701,75
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		5 363,03	2 598,28
TOTAL		68 961,01	54 784,43

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		34 536,57	
=- Utilisation		22 431,22	1 463,43
=+Report			36 000,00
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		12 105,35	34 536,57

	046 - COMITÉ DU LOT	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-481 677,23	-545 597,82
1.1 Cotisations sans contrepartie		-14 616,00	-15 432,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-186 671,33	-217 694,94
Dons manuels non affectés		-162 225,33	-157 791,24
Dons manuels affectés		-14 227,00	-52 050,70
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-10 219,00	-7 853,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-280 389,90	-312 470,88
Manifestations		-8 047,60	-8 180,60
Ventes (dont abonnement à vivre)		-500,00	-350,00
Prestations et autres ventes		-526,60	-306,60
Activités de récupération		-4 250,63	-4 214,61
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-317,00	-1 178,50
Autres produits affectés			
Produits financiers		-2 692,54	-1 235,11
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-264 055,53	-297 005,46
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-108,70	-2 328,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-22 431,22	-1 463,43
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-22 431,22	-1 463,43
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-504 217,15	-549 389,25
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-504 217,15	-549 389,25

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	288 406,69	178 804,87
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	47 760,64	111 276,36
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	-72 728,53	-1 674,54
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	263 438,80	288 406,69

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Bénévolat	-67 612,27	-54 423,85
Prestations en nature	-200,00	-200,00
Dons en nature	-1 148,74	-160,58
TOTAL	-68 961,01	-54 784,43

NOTE : Le CER est présenté avec 2 valeurs rectifiées concernant l'exercice 2022. En effet suite à un problème de paramétrage de l'application générant le CER, le montant des investissements de la générosité du public en 2022 n'a pas été pris en compte sur la ligne "investissements et désinvestissements nets liés à la GP". Ainsi le montant 441,80 € figurant aux ressources du CER au 31/12/2022 est remplacé par le montant -1674,54 €. Ce qui porte les ressources reportées liées à la générosité du public au 31/12/2022 à 288 406,69 € au lieu de 290 523,03 €.

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob. acquises par la Générosité du Public	Dotations brutes	Dotations à neutraliser
15/07/2020	Ordi Optiplex 5080	1198				216	216
13/12/2022	PC DELL LATI 3520 PO	989				330	330
13/12/2022	PC DELL OPTIPLEX 500	1127				376	376
31/08/2023	COFFRE FORT 51 LITRE				418	28	28
18/04/2023	BAT 114 FORESTIER				67841	953	953
13/06/2023	POSE PARQ FLOTTANT B				2019	74	74
13/06/2023	POSE PORTE BUREAU				909	50	50
13/06/2023	POSE VOLET ROULANT				1278	70	70
04/07/2023	4 FAUTEUILS ROULETTE				1642	142	142
04/07/2023	6 CHAISES VIEUX ROSE				942	82	82
	Total	3313			75050	2321	2321

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Sans objet (concerne les Comités RUP).

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	21			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	13	304,5	0,18	5 227
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....)		1478	0,90	25 370
Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage, conférences, réunions...		1215	0,74	20 855
Organisation de manifestations		646	0,39	11 088
Communication, démarches auprès des médias	29	39,5	0,02	678
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres (dont réunion hebdo de coordination, formations, soc. pol. de santé)		256	0,16	4 394
Total	(63)	3939	2,39	67 612

(1) Calculé à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 h hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures / 1645 heures).

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire X nbre heures), ou renseigné par le calcul de GABES.

A noter : le module GABES a pris en compte les 2 augmentations du SMIC en 2023.

Nombre de bénévoles intervenant sur les différentes actions du comité : 42 personnes (13 « administratifs » et 29 « de terrain »). Certains *administrateurs* sont bénévoles de terrain ou administratifs, et dans ce cas ces personnes sont décomptées 2 fois (sur la colonne du nombre de personnes) : 14 personnes sont concernées. Ainsi le nombre de personnes physiques intervenant en tant qu'administrateur ou en tant que bénévole s'élève à 49 personnes.

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	3 326	1,8
Total	2	3 326	1,8

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	1 608
6257 - Réceptions	Restauration	100
	Total	1 708

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité.

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **1827** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.